

Montréal, le 17 avril 2020

Bon vendredi cher(ère)s dirigeantes/dirigeants de club,

J'espère que tout le monde se porte bien. Vous trouverez dans ce courriel de nouvelles informations qui pourraient vous intéresser, ainsi qu'un résumé des points discutés lors de notre rencontre de mercredi dernier. Merci d'y avoir participé en si grand nombre et d'avoir apporté des commentaires constructifs.

Nouvelles informations

1. Programmes d'aide financières aux entreprises et aux travailleurs autonomes :

En attachement, vous trouverez le dernier communiqué du RLSQ résumant les programmes d'aide aux entreprises. La nouveauté qui pourrait vous intéresser concerne le Programme Prêt d'urgence de 40 000\$ qui est maintenant accessible au OBNL ayant une masse salariale de **20 000\$** minimum plutôt que 50 000\$.

Petit rappel des avantages liés au prêt de 40 000\$:

- Prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.
- Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé être payé en totalité.
- Pour plus de détails : <https://www.desjardins.com/covid-19/allegements-entreprises/index.jsp#compte-urgence>
- Pour faire une demande, veuillez communiquer directement avec votre institution financière.

Je vous joins aussi un tableau pour calculer la **subvention salariale de 75%**, pour ceux qui y sont admissibles.

Toute l'information concernant l'**aide aux travailleurs autonomes** se trouve ici :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Toute l'information concernant l'**aide aux particuliers** se trouve ici :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#particuliers>

Toute l'information concernant l'**aide aux entreprises** se trouve ici :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>

2. Transmission du virus dans l'eau :

Lors de notre rencontre, une question a été posée au sujet de la transmission du virus dans l'eau. Voici un lien vers une étude de l'Institut national de la santé publique du Québec qui répond en partie à la question :

Résumé :

Il n'y a pas de preuve d'un risque de transmission de la COVID-19 par l'eau de baignade (CDC, 2020). Comme pour l'eau potable, les concentrations de désinfectants utilisées pour traiter l'eau des piscines et des spas publics, telles que prescrites par le [Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et des bassins artificiels](#), sont en mesure d'inactiver les coronavirus comme le SARS-CoV-2. Le risque de transmission est davantage lié à la proximité étroite avec une personne malade et au contact avec des surfaces contaminées par une personne malade (p. ex. poignées de porte)

(OMS, 2020).

Lien vers l'étude complète : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/eau-potable-eau-baignade>

Résumé de la rencontre des clubs du 15 avril

1-État de la situation

- Compétitions suspendues jusqu'au 31 mai pour les **compétitions ne permettant pas de respecter la distanciation sociale**.
- Triathlon Québec continu de fournir des avantages et des services à ses membres.
- Entraînements des clubs à distance fortement recommandés par Triathlon Québec, en respectant la distanciation sociale et les règles de l'assureur.
- Jeux du Québec reportés à 2021.
- La reprise des activités de triathlon de la saison 2020 sera dictée par le gouvernement du Québec, en consultation avec les autorités de santé publique. Pour le moment, nous n'avons pas suffisamment d'information pour nous prononcer sur une date précise. Nous suivrons les directives à venir dans les prochaines semaines et nous vous tiendrons informé.

2-Avis juridique et recommandations

Annulation d'événements en cas de force majeure : Les participants peuvent exiger un remboursement – L'assurance ne couvre pas les organisateurs pour leur perte financière.

- Différentes options seront offertes aux participants : don, report, remboursement partiel ou total.
- Politique de TQ : Rembourse au même pourcentage que le comité organisateur – Des frais de remboursements seront chargés aux participants.
- Il n'y a pas de délai prescrit par la loi pour faire le remboursement. Nous ferons notre possible pour rembourser les athlètes le plus rapidement possible mais demandez à vos membres d'être patients et compréhensifs. Il pourrait y avoir quelques semaines de délai compte tenu du nombre de remboursements à faire et la procédure est compliquée.

Adhésion à un club

En vertu de la Loi sur la protection du consommateur, l'adhésion à un club est un contrat à exécution successive et en conséquence vous avez certaines obligations à l'égard de vos membres. Triathlon Québec encourage fortement les clubs à utiliser la technologie pour continuer la prestation de service à distance pour ses membres. Pour les clubs qui sont dans l'impossibilité d'offrir une solution alternative à ses membres, Triathlon Québec vous propose de leur offrir différentes options :

- Offrir à vos membres de faire un don à votre club de la valeur du nombre d'heures de services qui restaient à recevoir.
- Offrir à vos membres un crédit équivalant au résiduel des entraînements à recevoir sur les frais de la prochaine saison.

Parmi le groupe d'options que vous offrirez à vos membres, si la situation suivante survient dans laquelle aucune option offerte ne satisfait un de vos membres et que celui-ci demande un remboursement, alors dans ce cas, selon l'avis juridique obtenu, vous devriez rembourser l'équivalent de la portion des entraînements qui ont été annulés.

Il est à noter que les frais d'affiliation à Triathlon Québec ne sont pas considérés comme des frais liés à un contrat à exécution successive et par conséquent ne sont pas assujéti au remboursement. Les frais d'affiliations ne doivent donc pas être pris en compte dans le calcul du remboursement.

En ces temps de confinement, Triathlon Québec continue de travailler sur différents contenus pour permettre à ses membres de rester actifs et de bénéficier de nombreux avantages :

- Maintien des assurances pour les entraînements en confinement ;
- Organisation d'une série de duatlons virtuels ;
- Soutien aux clubs et aux comités organisateurs ;
- Rabais pour les membres dans plusieurs boutiques en ligne ;
- Capsules vidéo pour triathlètes chaque matin sur notre [page Facebook](#);
- Formations d'officiels en ligne ;
- Activités avec l'équipe du Québec en ligne.

Précisions concernant les entraînements virtuels

- Offerts par un entraîneur reconnu ;
- Préciser à quel public l'entraînement s'adresse ;
- Être en direct et donner l'accès à vos membres seulement ;
- Pour toute activité qui sort du cadre proposé et pour laquelle vous aimeriez savoir si c'est couvert par l'assurance, je vous invite à communiquer directement avec Serge Roy chez BFL Canada pour faire approuver votre activité : sroy@bflcanada.ca 514-905-4405.

Camps de jour

Pour les clubs qui organisent un camp de jour, assurez-vous d'inclure l'affiliation à Triathlon Québec lors de l'inscription. Pour que l'assurance responsabilité civile de Triathlon Québec vous couvre, les participants à votre activité doivent être membre en règle de la fédération.

3-Suite à vos questions et commentaires

- Triathlon Québec rassure les entraîneurs qu'elle n'a aucunement l'intention d'offrir des plans d'entraînement en ligne, à l'exception des plans d'entraînement jeunesse en lien avec le programme 1-2-Tri Go! Les capsules vidéo quotidiennes servent à promouvoir les entraîneurs et les clubs reconnus avant tout.
- Triathlon Québec proposera un modèle de stratégie de contenu qui pourra ensuite être adapté à chacun des clubs.
- Concernant la question au sujet du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME-COVID-19), Triathlon Québec vous reviendra avec une liste de formations reconnues par le projet et étant susceptible d'intéresser les entraîneurs. Pour l'instant, nous détenons très peu d'information et travaillons conjointement avec les autres fédérations sportives pour vous guider dans le processus. Pour plus d'informations sur ce programme : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

En espérant que vous trouverez ces informations utiles. Je vous souhaite un très beau weekend et je vous dis à très bientôt !



MARIE-EVE SULLIVAN | Directrice générale
4545, ave Pierre-De Coubertin, Montréal (QC) H1V
0B2
T. 514.252.3121 poste 4 | C. 438.827.4545
msullivan@triathlonquebec.org

